

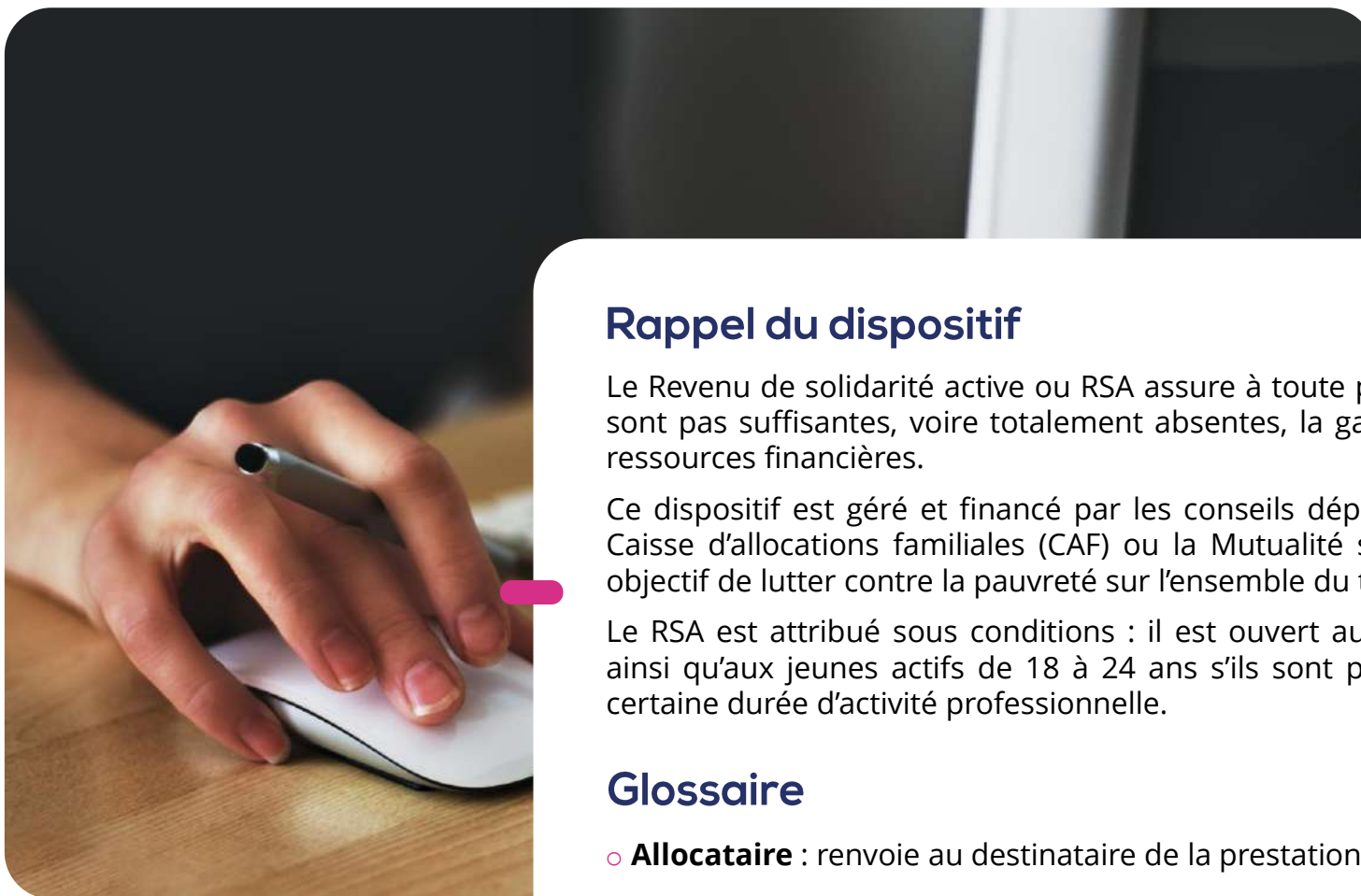
Observatoire des publics les plus éloignés de l'emploi

Les allocataires du Revenu de solidarité active (RSA) en Occitanie

Sommaire

Préambule	p.3
Allocataires du RSA – Répartition géographique et évolution	p.5
Caractéristiques des bénéficiaires du RSA	p.10
Orientation et accompagnement des bénéficiaires du RSA	p.14
Formation des allocataires du RSA - PRF	p.19
Tendances et conjoncture	p.24
Chiffres clés	p.28

Préambule



Rappel du dispositif

Le Revenu de solidarité active ou RSA assure à toute personne dont les ressources ne sont pas suffisantes, voire totalement absentes, la garantie d'un niveau minimum de ressources financières.

Ce dispositif est géré et financé par les conseils départementaux et est versé par la Caisse d'allocations familiales (CAF) ou la Mutualité sociale agricole (MSA). Il a pour objectif de lutter contre la pauvreté sur l'ensemble du territoire national.

Le RSA est attribué sous conditions : il est ouvert aux personnes d'au moins 25 ans ainsi qu'aux jeunes actifs de 18 à 24 ans s'ils sont parents isolés ou justifient d'une certaine durée d'activité professionnelle.

Glossaire

- **Allocataire** : renvoie au destinataire de la prestation.
- **Bénéficiaire** : renvoie à l'allocataire et à son conjoint éventuel âgé entre 16 et 64 ans.
- **RSA non-majoré** : est constitué de la prestation de base uniquement soit 598,54 euros en 2022.
- **RSA majoré** : est constitué de la prestation initiale où vient s'ajouter une majoration financière lorsque survient une grossesse, une naissance, une séparation, etc.



Allocataires du RSA – Répartition géographique et évolution





RSA en Occitanie

Au 31 décembre 2022¹, 194 770 Occitans perçoivent le Revenu de solidarité active (RSA) sur les 1 891 000 allocataires comptabilisés en France. Les allocataires du RSA d'Occitanie représentent 10 % de l'ensemble des allocataires français. C'est la troisième région de France derrière les Hauts-de-France (11 %) et l'Île-de-France (19 %).

Si au niveau national le nombre de personnes percevant le RSA est en baisse de 2 %, en Occitanie leur nombre reste stable entre 2021 et 2022.

En revanche, le recours au RSA retrouve progressivement son niveau *d'avant-covid* (+1 % par rapport aux effectifs du 31 décembre 2019).

1 | Pour l'année 2022, les données publiées mensuellement par la DREES permettent uniquement de donner une estimation du nombre d'allocataires du Revenu de solidarité active (RSA) recensés dans la région. Dans cette étude, les informations plus détaillées portant sur la population couverte et le type de RSA distribué se rapportent à l'année 2021, et celles relatives aux caractéristiques des bénéficiaires à l'année 2020.

Point de vue national

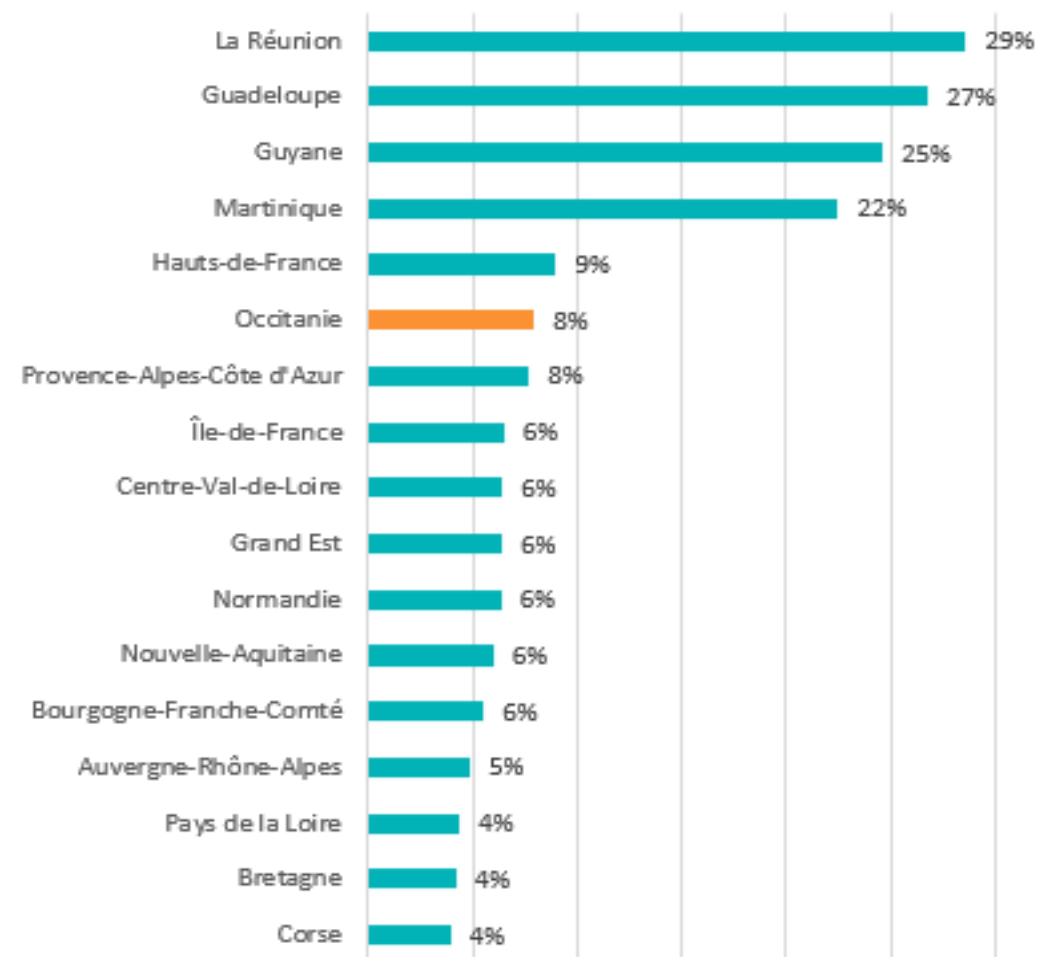
La France (hors Mayotte) compte 1,8 million d'allocataires du Revenu de solidarité active en 2022, c'est 43 731 allocataires en moins en un an. De plus, on estime qu'en 2022, 3,7 millions de personnes sont couvertes par le RSA. En 2020, le nombre d'allocataires du RSA a atteint son pic en raison de la pandémie de Covid-19. Cependant, en 2022, ce nombre a diminué, passant en dessous de celui enregistré en 2019.

Dans l'ensemble, on constate un recul plus ou moins significatif des allocataires du RSA en France en 2022, à la seule exception de la Guyane où l'on observe une progression de 2,5 % en un an. *A contrario*, la Corse est la région où la contraction du nombre de personnes percevant le RSA est la plus importante avec - 6 % en un an, suivie de la région PACA (- 5 %) et de la région Grand-Est (- 3 %).

En matière de concentration d'allocataires du RSA, les Départements d'Outre-mer (DOM) sont particulièrement impactés. En moyenne en France métropolitaine il y a 6 % d'allocataire du RSA sur l'ensemble de la population âgées de moins de 65 ans, c'est 6 fois moins que la moyenne dans les DOM (26 %).

PART DES ALLOCATAIRES DU RSA PAR RÉGION

Sources : Caf, MSA, Insee – traitement Carif-Oref Occitanie



RÉPARTITION DES ALLOCATAIRES DU RSA PAR DÉPARTEMENT ET ÉVOLUTION ANNUELLE

Source : DREES – traitement Carif-Oref Occitanie

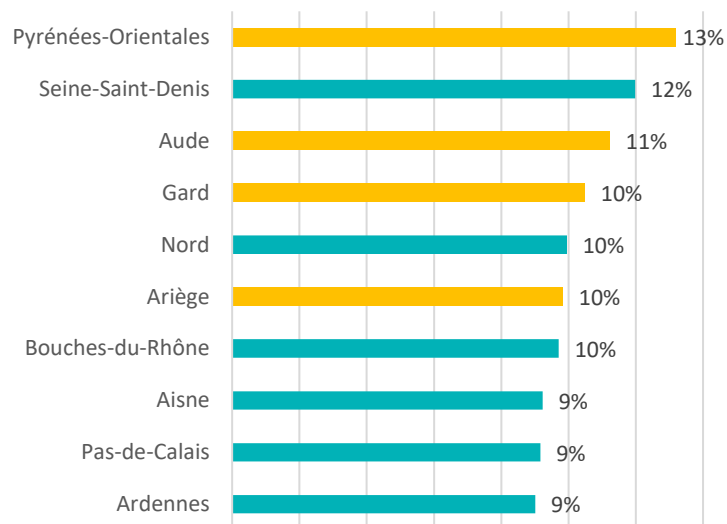
Départements	Nombre d'allocataires au 31/12/2021	Nombre d'allocataires au 31/12/2022	Évolution Déc-21 / Déc-22
09 – Ariège	6 670	6 690	0,3 %
11 – Aude	16 070	15 960	-0,7 %
12 – Aveyron	4 620	4 620	0,0 %
30 – Gard	31 430	30 670	-2,4 %
31 – Haute-Garonne	37 980	37 880	-0,3 %
32 – Gers	4 100	4 100	0,0 %
34 – Hérault	42 160	41 310	-2,0 %
46 – Lot	4 260	4 280	0,5 %
48 – Lozère	1 360	1 360	0,0 %
65 – Hautes-Pyrénées	5 650	5 700	0,9 %
66 – Pyrénées-Orientales	23 420	25 010	6,8 %
81 – Tarn	10 640	10 780	1,3 %
82 – Tarn-et-Garonne	6 450	6 410	-0,6 %
OCCITANIE	194 810	194 770	0,0 %

En 2022, conjoint et enfant(s) à charge des allocataires compris, **388 449 personnes sont couvertes par le RSA** en Occitanie, soit **8 % de la population régionale** âgée de moins de 65 ans.

Tout comme l'année précédente, cette moyenne régionale est la deuxième plus élevée de France métropolitaine après les Hauts-de-France (9 %). Par ailleurs, on comptabilise en Occitanie quatre des dix départements français les plus impactés par cette concentration.

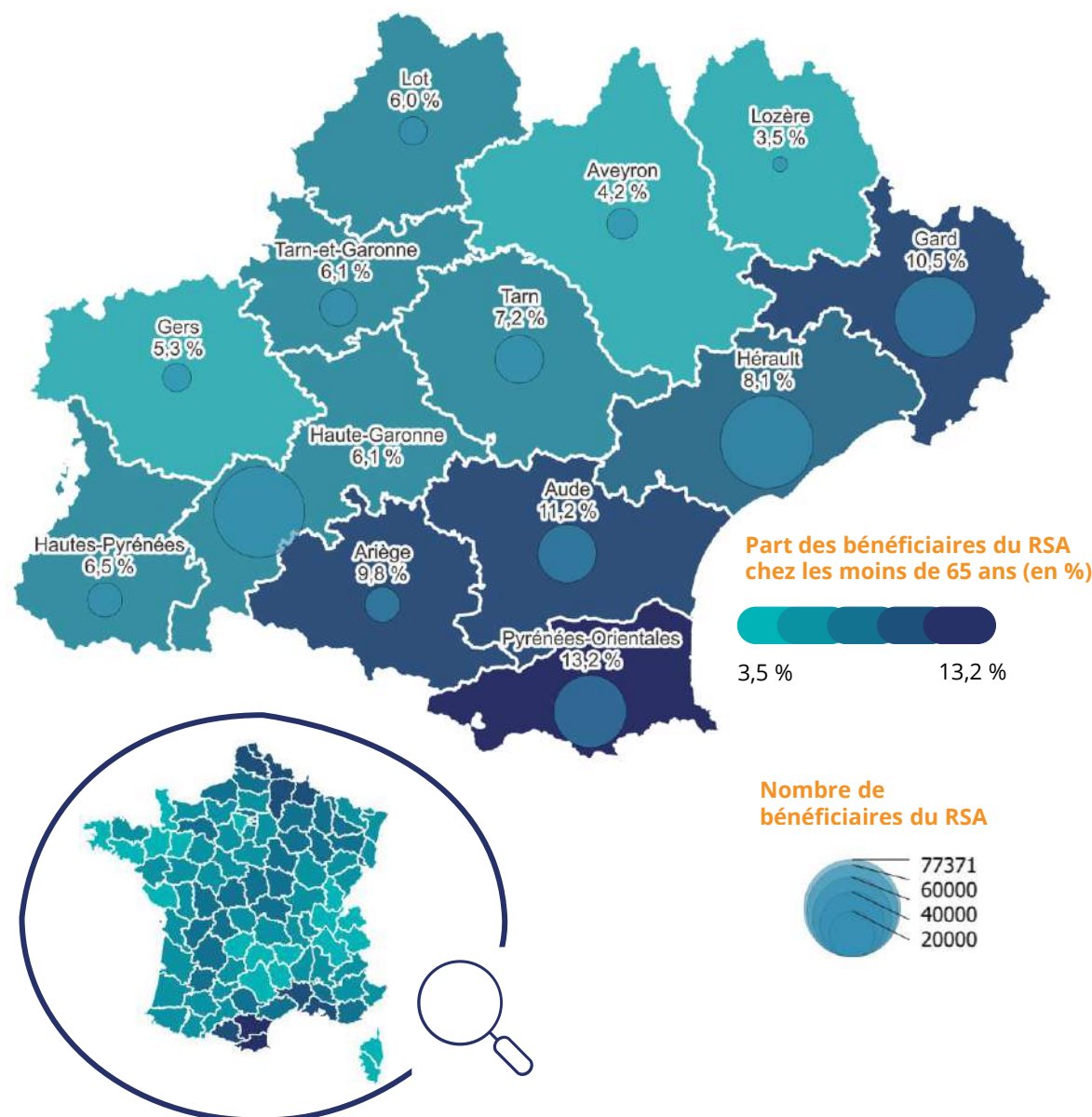
10 DÉPARTEMENTS FRANÇAIS AVEC LA PLUS GRANDE PART DE BÉNÉFICIAIRES DU RSA

Sources : Caf, MSA, Insee – traitement Carif-Oref Occitanie



PART DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA PAR DÉPARTEMENT

Sources : Caf, MSA, Insee – traitement Carif-Oref Occitanie



Caractéristiques des bénéficiaires du RSA

POPULATION COUVERTE PAR LE RSA EN OCCITANIE EN 2021

Sources : Caf, MSA, Insee – traitement Carif-Oref Occitanie

		Répartition en fonction du type de personnes					
		Allocataires	Population couverte par le RSA	Femmes adultes	Hommes adultes	Enfants / autres personnes à charge	Dont enfants de moins de 3 ans
RSA non-majoré	Effectifs	173 138	323 405	98 810	101 742	122 853	9 542
	% de la population couverte	54 %	100 %	31 %	31 %	38 %	8 %
RSA majoré	Effectifs	21 043	65 044	20 152	1 256	43 636	16 398
	% de la population couverte	32 %	100 %	31 %	2 %	67 %	38 %

Population couverte

En 2021², sur les 388 449 personnes couvertes par cette allocation, **83 % le sont par le RSA non-majoré** contre 17 % par le RSA majoré (substitut de l'Allocation parent isolé ou API).

Sur la part des bénéficiaires adultes par sexe : la part des femmes est légèrement plus élevée que celle des hommes (54 % contre 46 %). En revanche, **lorsque l'on observe les différents types de RSA (majoré ou non-majoré), il existe des disparités nettes entre les deux dispositifs.**

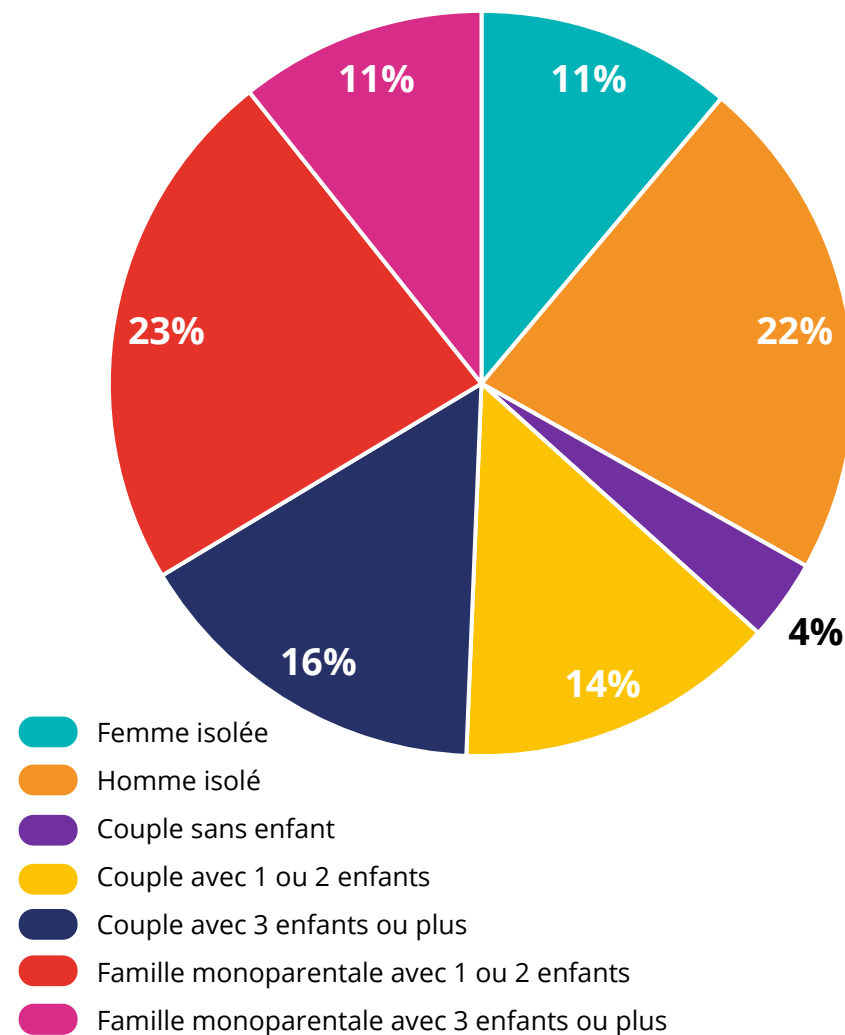
Si la part femme/homme au sein du RSA non-majoré est équilibrée (51 % d'hommes pour 49 % de femmes), il en est radicalement différent concernant le RSA majoré. En effet, pour ce dernier dispositif, **la part des femmes y atteint 94 % contre seulement 6 % pour les hommes.** Les femmes sont donc bien plus concernées par la monoparentalité que les hommes.

Par ailleurs, tous types de RSA confondus, la population couverte par un allocataire de moins de 25 ans représentent 5 % de l'ensemble (contre 21 % pour les 50 ans et plus).

2 | Les dernières données disponibles pour l'étude détaillée des profils des allocataires datent de 2021.

POPULATION COUVERTE PAR LE RSA NON-MAJORÉ EN OCCITANIE EN 2021

Sources : Caf, MSA, Insee – traitement Carif-Oref Occitanie



RSA non-majoré

Les allocataires du RSA non-majoré représentent 54 % de la population couverte.

Sur l'ensemble de la région, la part des allocataires isolés percevant le RSA non-majoré est de 33 %. D'autre part, les hommes isolés couverts par le RSA non-majoré est deux fois plus importante que celle des femmes de la même catégorie.

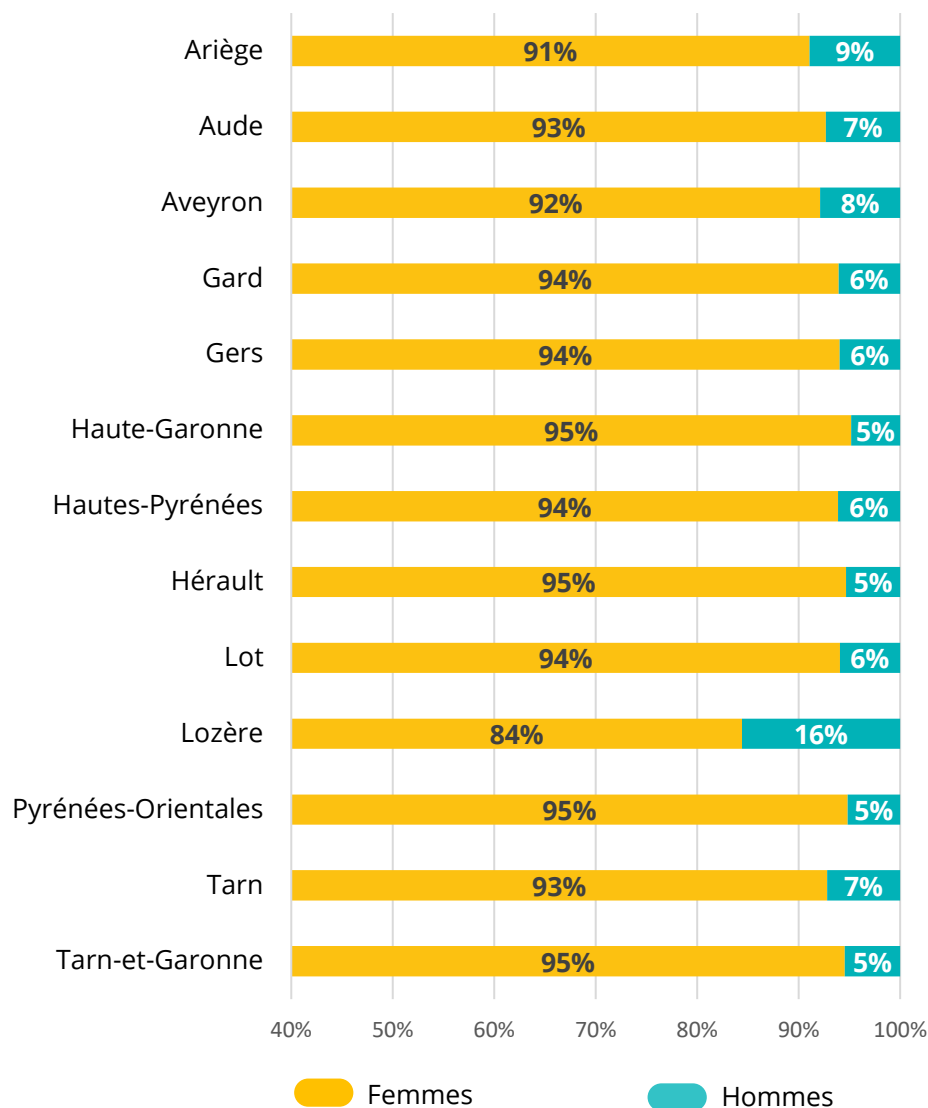
34 % de la population couverte par le RSA appartient à une famille monoparentale. Trois départements d'Occitanie se distinguent par une proportion supérieure à cette moyenne : les Pyrénées-Orientales (36 %), l'Aude (32 %) et l'Hérault (31 %). En revanche, c'est en Lozère que cette part est la moins importante avec 22 %. Les couples avec enfants représentent, eux, 30 % des bénéficiaires de cette même prestation.

Enfin, le RSA non-majoré semble concerner les territoires ruraux et montagneux d'Occitanie, comme dans les Pyrénées-ariégeoises, les Pyrénées-audoises ou les Cévennes. À titre d'exception, les zones urbaines de Perpignan et de Nîmes sont également concernées par le RSA non-majoré. Globalement, « les départements du pourtour méditerranéen et [l']Ariège » sont plus concernés par le RSA non-majoré³.

3 | INSEE, « Tableau de bord de la précarité – Édition 2023 », *Fiche 1 : le revenu de solidarité active*, p. 4, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7624191?sommaire=7631097>

PART DES HOMMES ET DES FEMMES ALLOCATAIRES DU RSA MAJORÉ PAR DÉPARTEMENT EN 2021

Sources : Caf, MSA, Insee – traitement Carif-Oref Occitanie



RSA majoré

Comme évoqué précédemment, les allocataires du RSA majoré représentent 11 % de l'ensemble des allocataires en Occitanie et sont composés en très grande majorité de femmes (94 % contre 6 % d'hommes).

Le RSA majoré s'adresse principalement aux familles monoparentales. En effet, 54 % des personnes couvertes par cette allocation font partie des familles monoparentales avec un ou deux enfants. Cette part peut dépasser les 60 % dans certains départements de la région comme dans le Lot (63 %) ou en Lozère (62 %).

Par ailleurs, le RSA majoré concentre bien moins de personnes couvertes par un allocataire de 50 ans que le RSA non-majoré (4 % contre 26 %). *A contrario*, la part des personnes couvertes par un allocataire de moins de 25 ans percevant le RSA majoré (17 %) est près de 6 fois supérieure à celle des personnes couvertes par un allocataire du RSA non-majoré du même âge (3 %).

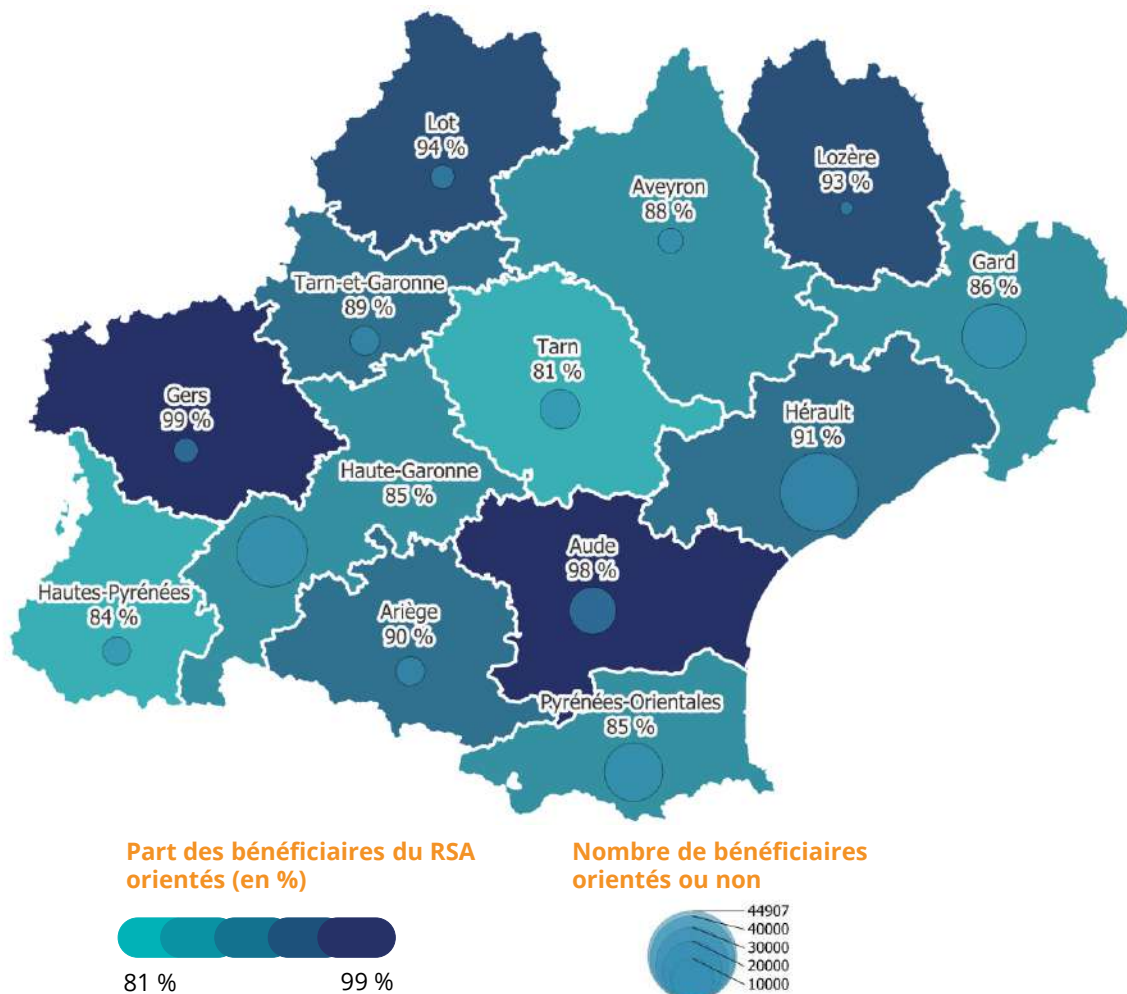
Enfin, comme pour le RSA non-majoré, le pourtour méditerranéen et l'Ariège sont également des zones de la région plus concernées par le RSA majoré, toutefois une dynamique moins rurale est à observer. En effet, les populations couvertes par le RSA majoré sont plus souvent regroupées autour de zones urbaines. Leur proportion sur le territoire régional est plus sporadique et bien moins concentrée sur les zones rurales et montagneuses⁴.

4 | INSEE, « Tableau de bord de la précarité – Édition 2023 », Fiche 1 : le revenu de solidarité active, p. 5, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7624191?sommaire=7631097>

Orientation et accompagnement des bénéficiaires du RSA

PART DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA ORIENTÉS EN 2021

Source : DREES – traitement Carif-Oref Occitanie



Bénéficiaires du RSA orienté en 2021

Tout bénéficiaire du revenu de solidarité active dont les revenus d'activité mensuels sont inférieurs à 500 € est soumis à des droits et devoirs, c'est-à-dire qu'il acquiert la garantie d'être accompagné et orienté par des professionnels en contrepartie de la recherche d'un emploi. Chaque année, l'enquête annuelle sur l'Orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA⁵ (OARSA) pilotée par la DREES permet d'évaluer la présence ou l'absence de cette prise en charge pour les personnes concernées : une personne est dite « orientée » si elle dispose d'un organisme référent unique, appartenant ou non au Service public de l'emploi (SPE)⁶.

En Occitanie, sur 194 354 personnes soumises aux droits et devoirs, 88 % sont orientées en 2021 (81 % en France). Ce taux⁷ régional augmente de 2 points par rapport à l'année précédente et de 5 points par rapport à l'année 2019.

Le taux de personnes soumises aux droits et devoirs par département est en augmentation pour 10 d'entre eux. C'est le cas en Aveyron (+ 9 points), en Lozère (+ 8 points) ou dans l'Aude (+ 6 points). En revanche, cette part reste stable pour les départements de l'Ariège, de l'Hérault et du Tarn.

5 | DREES, « L'enquête annuelle sur l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA (OARSA) », juin 2020, <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/lenquete-annuelle-sur-lorientation-et-laccompagnement-des-beneficiaires>

6 | Dans le cadre de l'enquête OARSA, les organismes du SPE correspondent à Pôle emploi, Cap emploi, aux Missions locales, Maisons de l'emploi et de la formation, structures d'insertion par l'activité économique, etc. Les organismes hors SPE sont les conseils départementaux ou régionaux, les CAF, MSA, CCAS, etc.

7 | Moyenne des taux par département d'Occitanie sur l'année 2021



TYPE DE MÉNAGE

En 2021, les bénéficiaires ayant été orientés le sont, dans 43 % des cas, vers Pôle emploi. Les 57 % restant sont orientés vers d'autres organismes du SPE ou hors SPE **dont 31 % vers les Conseils départementaux.**

La part des personnes orientées vers Pôle emploi en couple ou non est relativement équilibrée avec une légère sous-représentation des bénéficiaires orientés en couple (37 % contre 44 %).

Plus en détail, les personnes n'ayant pas d'enfant à charge sont le plus souvent orientées vers les services de Pôle emploi (49 % d'entre elles). En revanche, les parts des personnes en couple, avec ou sans enfant(s), ainsi que celle des personnes seules avec enfant(s) sont très similaires⁸.

Les Conseils départementaux prennent, quant à eux, en charge 43 % de l'ensemble des bénéficiaires orientés ayant un ou plusieurs enfant(s).

8 | - 36 % des personnes seules avec enfant(s)
- 39 % des personnes en couple sans enfant
- 37 % des personnes en couple avec enfant(s)



ÂGE ET ANCIENNETÉ

Le facteur âge influe sur l'orientation des bénéficiaires du RSA. Ainsi, plus l'âge des bénéficiaires augmente, plus ces derniers sont nombreux à recevoir l'accompagnement d'un référent unique dans leur parcours d'insertion. C'est le cas de 82 % des moins de 25 ans, 88 % des 25-49 ans et 91 % des 50 ans et plus. Comme l'année précédente, la part des jeunes bénéficiaires augmente (5 points entre 2020 et 2021).

De plus, les Conseils départementaux prennent bien plus en charge que Pôle emploi les jeunes bénéficiaires du RSA âgés de moins de 25 ans comme les plus âgés de 60 ans ou plus. En effet, 52 % des moins de 25 ans sont orientés par les Conseils départementaux (contre seulement 17 % par Pôle emploi) comme 38 % des 60 ans ou plus (contre 31 %). *A contrario*, Pôle emploi accompagne bien plus l'ensemble des tranches d'âge intermédiaires allant de 25 à 59 ans (40 % contre seulement 25 % pour les Conseils départementaux).

Enfin, les dispositifs d'orientation sont également davantage tournés vers les bénéficiaires du RSA percevant cette prestation depuis un an ou plus. Ainsi, 89 % d'entre eux sont orientés par un organisme contre 53 % des personnes couvertes depuis moins de 6 mois.

PART DES PERSONNES SOUMISES AUX DROITS ET DEVOIRS NON ORIENTÉES SUR L'ENSEMBLE DES BÉNÉFICIAIRES EN 2021

Source : DREES – traitement Carif-Oref Occitanie

Département	Personne seule sans enfant	Personne seule avec enfant(s)	Personne en couple sans enfant	Personne en couple avec enfant(s)	Moins de 25 ans	De 25 à 49 ans	50 ans et +	Ancienneté à moins de 6 mois	Ancienneté de 5 ans et +
Ariège	3 %	4 %	37 %	37 %	17 %	11 %	7 %	17 %	9 %
Aude	2 %	2 %	3 %	4 %	2 %	3 %	2 %	2 %	2 %
Aveyron	13 %	9 %	19 %	13 %	16 %	14 %	9 %	47 %	5 %
Gard	8 %	8 %	39 %	33 %	35 %	14 %	10 %	42 %	8 %
Haute-Garonne	15 %	12 %	21 %	17 %	22 %	15 %	11 %	47 %	9 %
Gers	1 %	2 %	1 %	0 %	1 %	1 %	1 %	1 %	1 %
Hérault	11 %	4 %	19 %	8 %	12 %	8 %	9 %	26 %	5 %
Lot	6 %	4 %	9 %	7 %	8 %	7 %	3 %	28 %	3 %
Lozère	8 %	6 %	7 %	4 %	9 %	7 %	5 %	35 %	2 %
Hautes-Pyrénées	17 %	13 %	17 %	15 %	12 %	17 %	11 %	48 %	4 %
Pyrénées-Orientales	15 %	12 %	22 %	19 %	21 %	17 %	11 %	39 %	5 %
Tarn	19 %	18 %	25 %	22 %	22 %	21 %	15 %	45 %	9 %
Tarn-et-Garonne	12 %	8 %	15 %	13 %	24 %	10 %	11 %	36 %	5 %
Occitanie	11 %	8 %	21 %	17 %	18 %	12 %	9 %	35 %	6 %

CARACTÉRISTIQUES DES BÉNÉFICIAIRES NON ORIENTÉS

En Occitanie, en 2021, **il y a 23 261 bénéficiaires non orientés**, soit 12 % de l'ensemble des personnes soumises aux droits et devoirs.

- Le genre n'a pas d'incidence, les proportions d'hommes et de femmes sont identiques ;
- Les personnes en couple sont moins souvent orientées (avec ou sans enfant) que les personnes seules (33 % contre 67 %) ;
- Les bénéficiaires du RSA non orientés sont 56 % à avoir un ou plusieurs enfant(s) à charge ;
- Les jeunes sont les plus représentés dans les parts de bénéficiaires non orientés avec 18 % de moins de 25 ans ;
- 11 % des bénéficiaires non orientés perçoivent le RSA depuis moins d'un an contre 89 % depuis plus d'un an.



Formation des allocataires du RSA – PRF



Cette partie traite des formations financées par le Programme régional de formation (PRF) uniquement.

En 2022, **4 525 personnes au RSA et résidant en Occitanie ont bénéficié du Programme régional de formation**, pour un total de 4 767 entrées en formation. Ces résultats sont **en baisse de 20 % par rapport à 2021**. Par ailleurs, **97 % des stagiaires au RSA bénéficiant du PRF sont inscrits à Pôle emploi**. A titre de comparaison, le nombre de stagiaires en 2022 ayant bénéficié du PRF d'Occitanie est de 30 601 personnes. Les bénéficiaires du RSA demandeurs d'emploi représentent 15 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi bénéficiaires du PRF.

Un peu plus d'un allocataire du RSA sur deux bénéficiant du PRF est une femme. De plus, 80 % de l'ensemble des bénéficiaires du PRF ont un niveau baccalauréat ou moins dont 22 % n'ont aucun diplôme (35 % ont un niveau CAP ou BEP et 23 % ont le baccalauréat).

Par ailleurs, le taux d'abandon en cours de formation des allocataires du RSA est sensiblement le même que la moyenne de l'ensemble des demandeurs d'emploi en Occitanie (6 % contre 5 %).

CARACTÉRISTIQUES DES STAGIAIRES DU PROGRAMME RÉGIONAL DE FORMATION (PRF) PERCEVANT LE RSA EN 2022

Source : Région Occitanie – traitement Carif-Oref Occitanie

	Femmes	Moins de 25 ans	50 ans et plus	Nombre de stagiaires	Répartition par département	Évolution 2021 - 2022
09 - Ariège	63 %	2 %	16 %	104	2 %	- 34 %
11 - Aude	57 %	6 %	16 %	292	6 %	- 26 %
12 - Aveyron	58 %	5 %	23 %	130	3 %	- 6 %
30 - Gard	62 %	4 %	18 %	513	11 %	- 14 %
31 - Haute-Garonne	59 %	6 %	12 %	1 119	25 %	- 12 %
32 - Gers	68 %	9 %	16 %	68	2 %	33 %
34 - Hérault	56 %	3 %	16 %	906	20 %	- 32 %
46 - Lot	61 %	4 %	18 %	116	3 %	- 19 %
48 - Lozère	50 %	0 %	13 %	24	1 %	- 27 %
65 - Hautes-Pyrénées	52 %	4 %	17 %	189	4 %	- 26 %
66 - Pyrénées-Orientales	52 %	4 %	16 %	586	13 %	- 20 %
81 - Tarn	55 %	6 %	18 %	343	8 %	- 6 %
82 - Tarn-et-Garonne	61 %	4 %	16 %	135	3 %	- 29 %
Occitanie	57 %	4 %	16 %	4 525	100 %	- 20 %

Caractéristiques des formations du PRF suivies par les allocataires du RSA

Les allocataires du RSA bénéficiant des formations financées par la Région sont très largement orientés par les services de Pôle emploi (71 %).

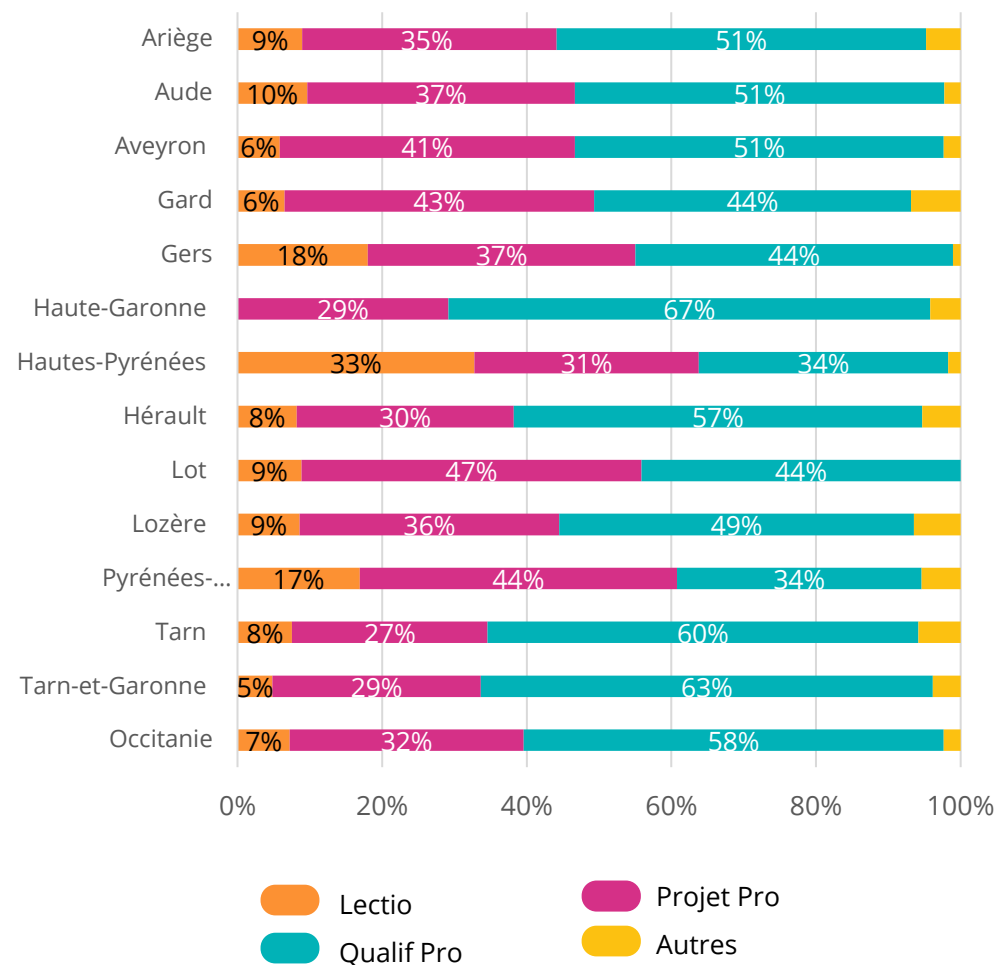
Sur l'ensemble du territoire occitan, 58 % des allocataires du RSA poursuivent une formation du dispositif Qualif Pro. Cette part reste stable par rapport à l'année précédente.

Par ailleurs, les proportions d'hommes et de femmes dans les formations financées par la Région varient selon les dispositifs. Ainsi, si la moyenne d'allocataires du RSA formés est de 57 % de femmes pour 43 % d'hommes, certains dispositifs présentent des écarts importants.

Les dispositifs Lectio et Projet Pro ont une part de femmes plus importante : 68 % et 65 % respectivement. D'autre part, c'est dans le dispositif Qualif pro que la part homme/femme est la plus équilibrée.

RÉPARTITION DES ENTRÉES EN FORMATION DES ALLOCATAIRES DU RSA PAR DISPOSITIF EN 2022

Source : Région Occitanie – traitement Carif-Oref Occitanie



47 % des formations suivies par les allocataires du RSA sont du domaine des Capacités individuelles de la Nomenclature des spécialités de formation⁹ (NSF). Ce domaine a pour objectif de fournir aux bénéficiaires de ces formations un accompagnement à la réinsertion sociale et professionnelle au travers d'une réactualisation des compétences et d'un soutien actif à la recherche d'emploi. Par ailleurs, 35 % des formations de ce domaine sont dirigées vers le Développement des capacités d'orientation, d'insertion ou de réinsertion sociales et professionnelles. Cette part reste stable par rapport à l'année précédente.

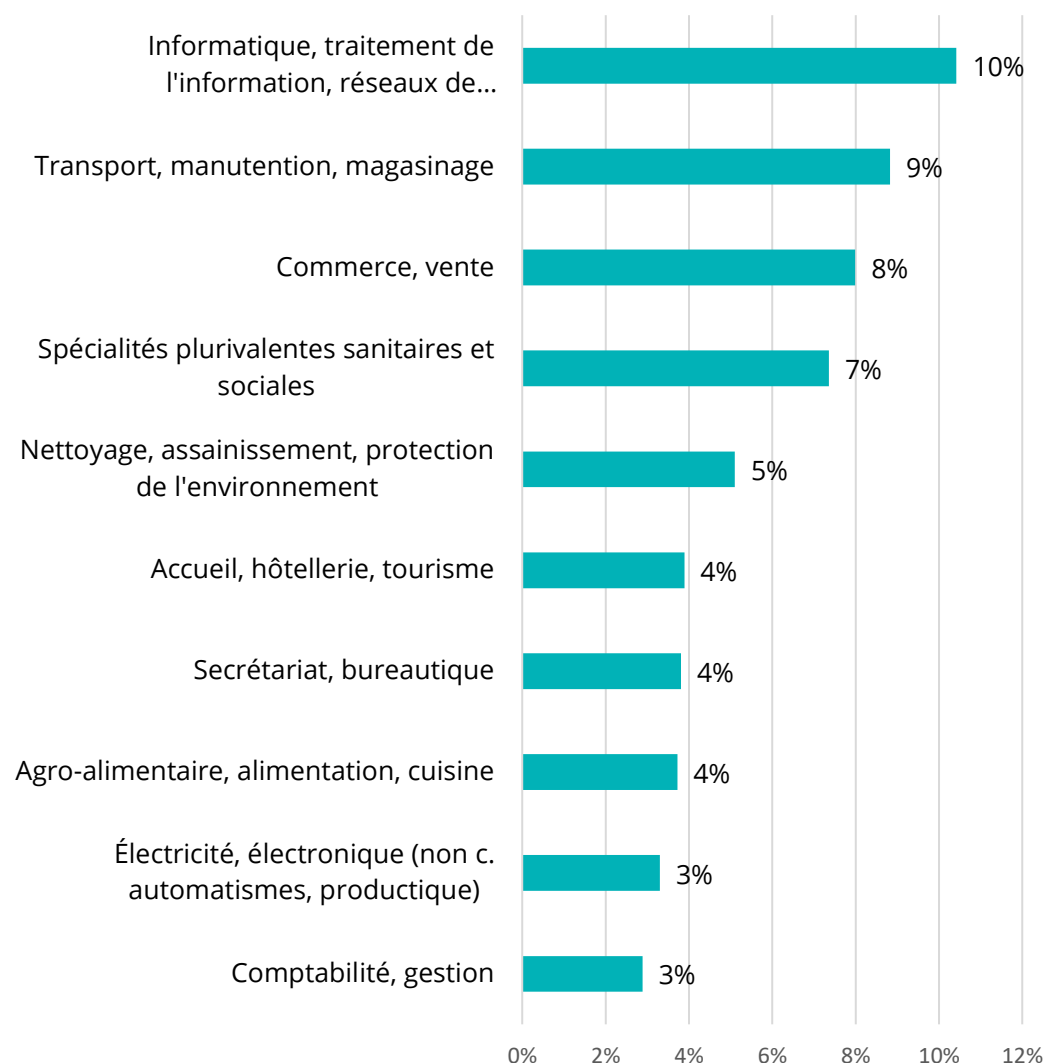
Hors domaine des Capacités individuelles et domaine des Activités quotidiennes et de loisirs, les entrées en formation dans le domaine Échange et gestion sont les plus importantes (22 %). Le domaine des Services aux personnes et de la Communication et information sont également particulièrement prisés des allocataires du RSA avec respectivement 18 % et 17 %.

9 | La Nomenclature des spécialités de formation ou NSF est une classification élaborée par l'Insee dans le cadre du Conseil national de l'information statistique. Elle couvre l'ensemble des formations, quel qu'en soit le niveau : formations initiales ou continues, secondaires ou supérieures, professionnelles ou non.

10 | Hors domaine des Capacités individuelles et domaine des Activités quotidiennes et de loisirs

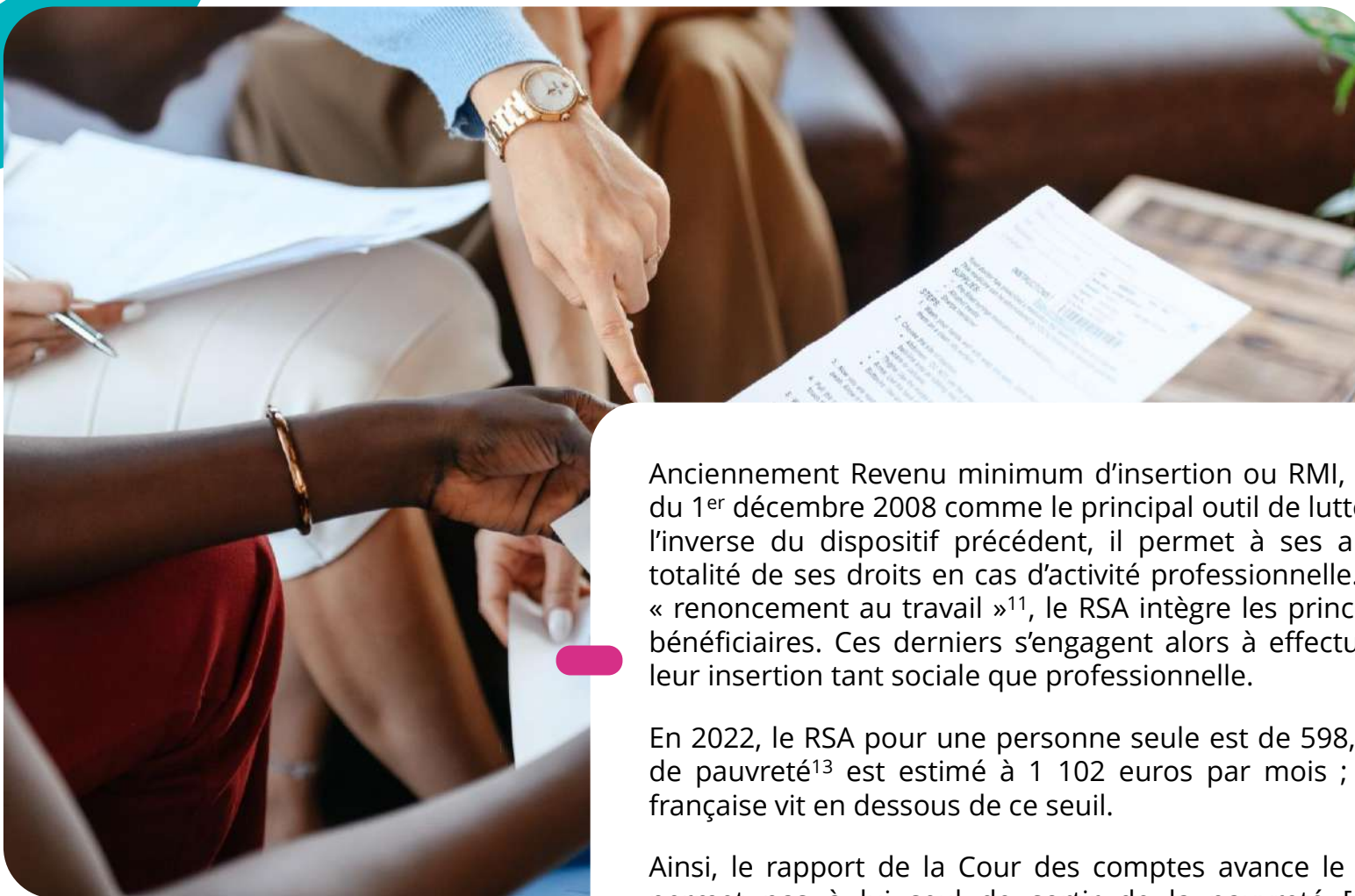
RÉPARTITION DES ENTRÉES EN FORMATION DANS LES 10 PRINCIPAUX GROUPES DE SPÉCIALITÉ (NSF) EN 2022¹⁰

Source : Région Occitanie – traitement Carif-Oref Occitanie





Tendances et conjoncture



Anciennement Revenu minimum d'insertion ou RMI, le RSA s'est installé depuis la loi du 1^{er} décembre 2008 comme le principal outil de lutte contre la pauvreté en France. A l'inverse du dispositif précédent, il permet à ses allocataires de ne pas perdre la totalité de ses droits en cas d'activité professionnelle. Levant ainsi l'idée d'un effet de « renoncement au travail »¹¹, le RSA intègre les principes de « droits et devoirs » des bénéficiaires. Ces derniers s'engagent alors à effectuer les démarches nécessaires à leur insertion tant sociale que professionnelle.

En 2022, le RSA pour une personne seule est de 598,54 euros¹². Selon l'Insee, le seuil de pauvreté¹³ est estimé à 1 102 euros par mois ; près de 15 % de la population française vit en dessous de ce seuil.

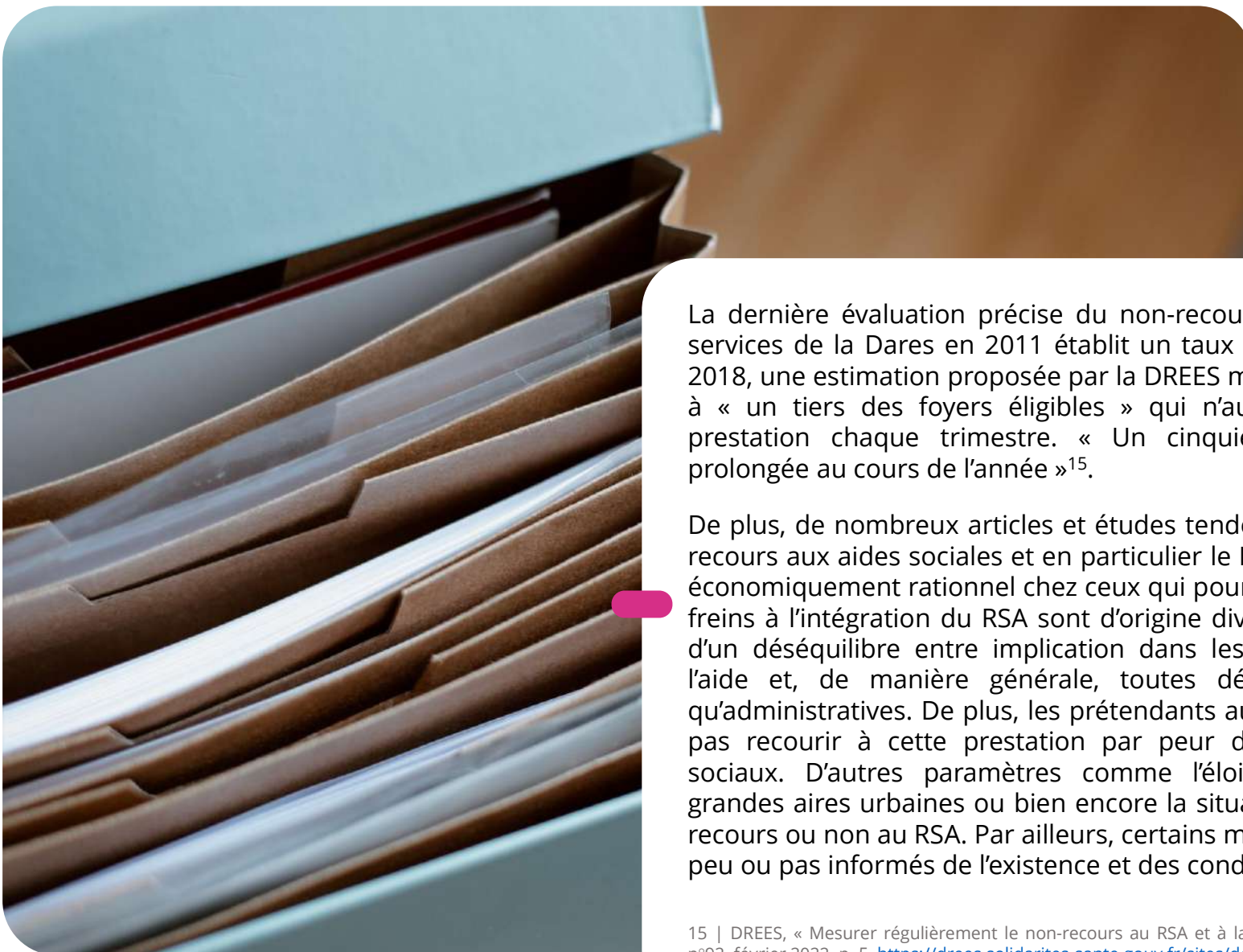
Ainsi, le rapport de la Cour des comptes avance le constat suivant : si « le RSA ne permet pas à lui seul de sortir de la pauvreté [...] il protège en revanche ses bénéficiaires de la très grande pauvreté »¹⁴.

11 | Cour des comptes, « Le Revenu de solidarité active », rapport public thématique, Évaluation d'une politique publique, Synthèse, Janvier 2022, p. 6, <https://www.ccomptes.fr/system/files/2022-01/20220113-RSA-synthese.pdf>

12 | En août 2022, le RSA a été revalorisé de 4 % afin de supporter la hausse de l'inflation. En avril 2023, le montant forfaitaire du RSA pour une personne seule est de 607,75 €.

13 | Le seuil de pauvreté est fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian de la population. Ce montant est celui défini pour l'année 2019 - Insee

14 | La grande pauvreté est définie comme la combinaison de faibles revenus et de privations matérielles et sociales sévères. Le niveau de vie médian des personnes en situation de grande pauvreté est équivalent à 43 % de celui du reste de la population.



La dernière évaluation précise du non-recours au RSA effectuée par les services de la Dares en 2011 établit un taux de non-recours de 30 %. En 2018, une estimation proposée par la DREES mesure le non-recours au RSA à « un tiers des foyers éligibles » qui n'auraient pas recours à cette prestation chaque trimestre. « Un cinquième le seraient de façon prolongée au cours de l'année »¹⁵.

De plus, de nombreux articles et études tendent à démontrer que le non-recours aux aides sociales et en particulier le RSA, n'implique pas un calcul économiquement rationnel chez ceux qui pourraient y prétendre. Coûts ou freins à l'intégration du RSA sont d'origine diverse ; on avance alors l'idée d'un déséquilibre entre implication dans les démarches et bénéfice de l'aide et, de manière générale, toutes démarches tant informatives qu'administratives. De plus, les prétendants au RSA peuvent également ne pas recourir à cette prestation par peur de stigmates personnels ou sociaux. D'autres paramètres comme l'éloignement géographique de grandes aires urbaines ou bien encore la situation familiale influent sur le recours ou non au RSA. Par ailleurs, certains ménages « sont probablement peu ou pas informés de l'existence et des conditions d'accès au RSA »¹⁶.

15 | DREES, « Mesurer régulièrement le non-recours au RSA et à la prime d'activité : méthode et résultats », n°92, février 2022, p. 5, <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2022-02/DD92.pdf>

16 | Sylvain CHAREYRON, « Pauvreté et non-recours aux dispositifs sociaux : l'étude du RSA « socle seul » », Économie et prévision, Direction générale du Trésor, 2018, n°213, p. 54, file:///C:/Users/m.chene/Downloads/ECOP_213_0041.pdf



En 2022, la Cour des comptes dans son rapport public sur le Revenu de solidarité active concluait de la manière suivante : « à défaut d'un engagement fort des acteurs, le RSA risque d'évoluer, pour un nombre croissant de personnes, vers une simple allocation de survie, marquant l'échec des ambitions affichées en 2008 lors de sa création »¹⁷.

Ces sujets sont abordés au sein du projet France Travail et de l'accompagnement renouvelé des allocataires du RSA. Ainsi, l'objectif de cette « rénovation » est de venir en appui aux départements dans les parcours d'accompagnement qui prévoient, notamment, le suivi hebdomadaire des allocataires allant de 15 à 20 heures. Ce principe qui sera généralisé d'ici 2024, a fait l'objet d'une expérimentation dans plusieurs départements français, dont l'Aveyron depuis le printemps 2023¹⁸.

17 | Cour des comptes, « Le Revenu de solidarité active », rapport public thématique, Évaluation d'une politique publique, Synthèse, Janvier 2022, p. 25, <https://www.ccomptes.fr/system/files/2022-01/20220113-RSA-synthese.pdf>

18 | Sur 43 départements volontaires, 18 départements ont été retenus. Ce sont près de 40 000 allocataires qui sont concernés par cette expérimentation.



Chiffres clés



194 770

allocataires du RSA en Occitanie en décembre 2022

Pour 388 449 bénéficiaires*

*Données DREES 2021

**10 % des allocataires du RSA
en France vivent en Occitanie**



94 % du RSA majoré est perçu
par des femmes



En 2022, le RSA pour une personne
seule est de 598,54 €

**Quatre départements d'Occitanie font partie des dix départements
de France métropolitaine ayant le plus recours au RSA**

Observatoire des publics les plus éloignés de l'emploi – Les allocataires du Revenu de solidarité active (RSA) en Occitanie

Directeur de publication : Pierre MONVILLE

Rédaction : Matthieu CHÊNE

Réalisation : Carif-Oref Occitanie

Date de publication : Décembre 2023

